



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2019-131

TRANSFERT DES COMPETENCES
EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE CO-MAITRISE
D'OUVRAGE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a
été faite le 28 octobre 2019 et affichée
le 29 octobre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a
été affiché à la porte de la mairie
le : 13 NOV 2019

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq
novembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni
à la Mairie, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème}
adjoindte.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert
2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme
Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le
Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème}
adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid
Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean
Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M.
Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert
M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine
Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Bibi-Fatima
Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel,
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose
Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Brandon Incana (par M.
Alain Iafar), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme
Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra
(par Mme Catherine Gossard), M. Romuald Tanguy
(par Mme Danila Bègue), M. Jimmy Grondin (M.
Jean-Paul Babef), M. Patrick Jardinot (par Mme
Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le
Toullec à 17h32.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M.
Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé, M.
Sergio Erapa.

.....
.....

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Economie – Tourisme – Economie sociale et solidaire » en date du 23 octobre 2019,

Vu le rapport présenté en séance du 1^{er} octobre 2019 relatif à l'approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et d'une convention de mandat dans le cadre du transfert des compétences Eau Assainissement,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : Mme Firose Gador et 2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage portant sur les 2 opérations suivantes :

- les abords du collège Edmond Albius et Lycée Léon de Lépervanche – requalification de l'avenue Raymond Mondon ;
- les abords du collège Titan.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Olivier HOARAU

